

Avec la nouvelle année 2023, les droits des personnels en matière de garde d'enfant sont réinitialisés.

Les agents ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans et exerçant en horaires atypiques, peuvent bénéficier annuellement d'une aide financière forfaitaire par enfant afin de les soutenir financièrement. Cette année, le montant des titres Chèques Emplois Service Universel (CESU) est de 400 € par enfant âgé de 0 à 6 Ans.

Une bonification de 20 %, est apportée aux familles monoparentales ainsi qu'aux enfants souffrant de Handicap. Ce dispositif vient se cumuler aux prestations légales de la CAF et au CESU garde d'enfant 0-6 ans « classique ».

Modalités d'attribution de la Prestation :

- ⇒ avoir un Revenu Fiscal de Référence du foyer inférieur à 50 000 € pour l'année N-2
- ⇒ travailler en horaire atypique c'est-à-dire effectuer tout ou partie du temps de travail entre 19 et 7 heures, ou en week-end, ou en jours fériés
- ⇒ la situation administrative du demandeur est appréciée à la date de la demande
- ⇒ avoir un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 6 ans
- ⇒ la prestation fait l'objet d'un versement forfaitaire par année civile pour l'intégralité du montant par enfant à charge.



Constitution du dossier :

- ⇒ compléter le formulaire de demande CESU HA disponible auprès des services de ressources humaines ou au DRHAS du ressort de l'agent
- ⇒ déclarer sur l'honneur travailler en horaire atypique
- ⇒ faire viser par le chef de service que le demandeur effectue tout ou partie de son travail en horaire atypique
- ⇒ joindre l'avis d'imposition du foyer

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez également contacter la plateforme dédiée du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h30 :

Téléphone : **09 70 25 40 70** // <https://www.chèque-domicile-universel.com/client/cesu-ministere-justice/>

Le dossier de demande une fois complété doit être retourné à :

CHEQUE DOMICILE

Opération CESU « MINISTERE DE LA JUSTICE »

CS 80078 - 51203 EPERNAY CEDEX

ou par mail, chequedomicile.ministredelajustice@up.coop

L'UNSa Justice continue de militer pour une augmentation significative de cette aide en faveur des personnels contraints de travailler en horaires atypiques (Nuit, Week-end, Jour férié).

Paris, le 3 janvier 2023

Le Secrétaire général
Jean François FORGET